



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la COMMUNE de CHAILLEY**

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 avril 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12 + 2	L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Étaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL, Absents excusés : Mme Marie-France DAGUIN, pouvoir à M. S. Boquant M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ferlet Mme Nathalie LAMBERT Absents non excusés : Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER
DATE DE CONVOCATION			
02/04/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
18 AVR. 2024			
N° d'ordre de la délibération			
025_2024			
			Renouvellement adhésion au service CONSEIL en ENERGIE PARTAGE (CEP)

Vu la convention signée avec le Service Conseil en Energie Partagé qui arrive à échéance

Considérant que pour permettre de respecter ses engagements visant à réduire sa consommation énergétique ainsi que les émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques, différents moyens doivent être mis en œuvre.

Considérant que les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, mais que les petites communes ne disposent pas des moyens humains et des compétences techniques en la matière.

Considérant que le Conseil en Energie apparaît être un moyen d'apporter des solutions pour aider les collectivités

Considérant le CEP mis en place par le SDEY

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion,

Après avoir pris connaissance que les missions d'étude et d'accompagnement en la matière font l'objet d'une participation financière à part

Après avoir pris connaissance du règlement financier du SDEY en vigueur.

Les membres du conseil, à l'unanimité

- Décident l'adhésion de la commune au service de Conseil Energie Partagé
- Autorisent le maire à signer tout document afférent à ces opérations en particulier : la convention d'adhésion, les conventions financières entre la commune et le SDEY qui en découleront,
- De s'acquitter de la cotisation annuelle et de la participation financière aux études énergétiques

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-025_2024-DE

S'LO

- De désigner M. Stéphane BOQUANT, élu référent de la collectivité, qui sera l'interlocuteur du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

